

Règlement de participation au Salon National du Bonsaï 2020

L'exposition est réservée aux membres de clubs et d'indépendants amateurs dont l'objectif est de proposer aux visiteurs du Salon National du Bonsaï de Maulévrier les meilleurs arbres français.

INFORMATIONS PRATIQUES

Date : 12 et 13 septembre 2020

Lieu : Maulévrier (49) – Salles des Fêtes

Horaires d'ouverture au public :

Samedi 12 septembre : 14h00 – 19h00

Dimanche 13 septembre : 10h00 – 18h00

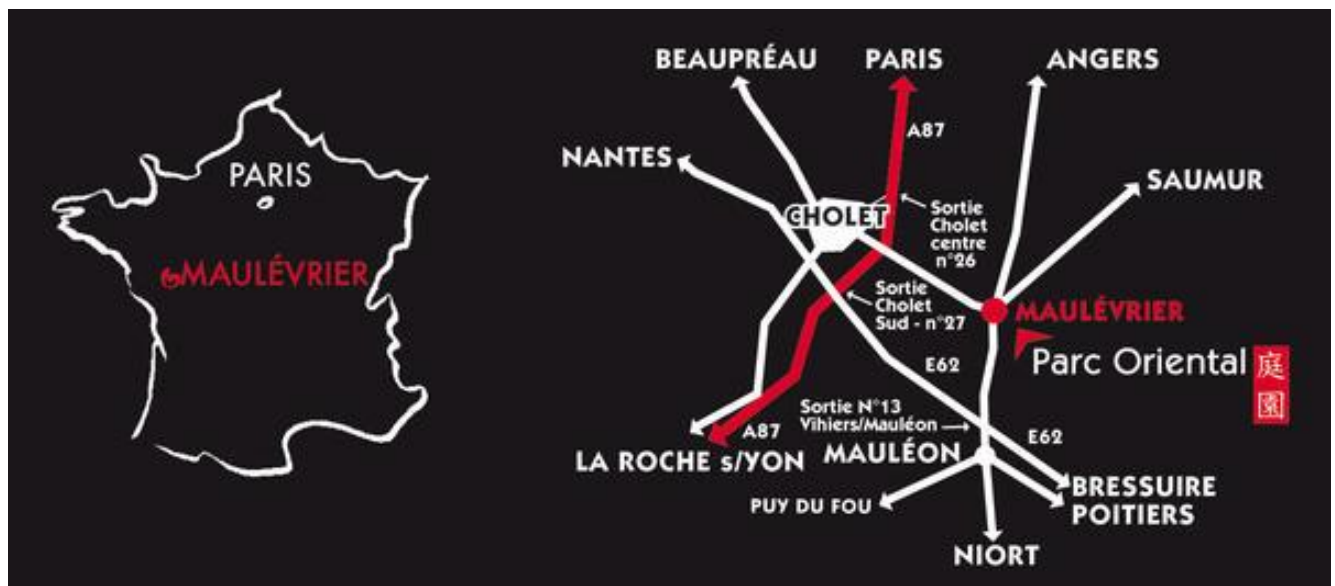
Tarifs :

Entrée visiteurs exposition seule : 6 €

Entrée visiteurs exposition et Parc : 10 €

Gratuit pour les enfants de – de 12 ans

Accès :



Horaires de montage :

Vendredi 11 septembre : de 17h00 à 20h00 (horaire impératif)

Samedi 12 septembre : de **8h00 à 12h00 (horaire impératif)**

Horaires de démontage : Dimanche 13 septembre **à partir de 18h00**

Hébergement :

Une liste des hôtels ou autres hébergements situés à proximité du Parc Oriental de Maulévrier vous sera fournie sur simple demande.

CONTACTS

Parc Oriental de Maulévrier : 02 41 55 50 14 – contact@parc-oriental.com

Site internet : www.parc-oriental.com

Inscription en ligne : <http://www.parc-oriental.com/activites/salon-national-du-bonsai/>

REGLEMENT GENERAL

Art 1. Le Salon National du Bonsaï 2020 organisé par le Parc Oriental de Maulévrier est une exposition de bonsaï et de Kusamono qui aura lieu **les samedi 12 et dimanche 13 septembre 2020** au sein de la Salle des Fêtes de Maulévrier (49). Cet évènement consacré à l'univers du Bonsaï a pour but de promouvoir cet art en proposant aux amateurs de toute la France d'exposer leurs meilleures œuvres.

Art 2. L'exposition du **Salon National du Bonsaï** propose une cinquantaine d'emplacements pour exposer **Bonsaï** et **Kusamono**. Les demandes d'admission, signées par les participants, devront être adressées à l'organisateur. Se servir de la fiche d'inscription en joignant toutes les informations demandées OU par **l'inscription directe via le site du Parc Oriental de Maulévrier** (<http://www.parc-oriental.com/activites/salon-national-du-bonsai/>). Les demandes devront parvenir obligatoirement avant la date limite indiquée sur la « Fiche d'inscription », soit **au plus tard le 30 juin 2020**.

Art 3. En signant **la fiche d'inscription**, les participants, de quelque nature qu'ils soient, déclarent adhérer aux clauses du présent règlement.

Art 4. Pour être prise en compte, toute demande d'inscription au Salon National du Bonsaï 2020 doit être intégralement complétée. Les dossiers incomplets ou non signés ne seront pas traités. L'organisation notifiera en temps utile la validation de la demande d'inscription qui est nominative.

Art 5. La participation au Salon National du Bonsaï 2020 est gratuite. Les participants peuvent s'inscrire en remplissant la fiche d'inscription. Vous pouvez inscrire plusieurs bonsaï ou Kusamono (dans ce cas **remplir une fiche d'inscription par Bonsaï**). La sélection des

Bonsaï ou Kusamono se fera dans les jours suivants la date limite d'inscription par les membres organisateurs de ce Salon National. Vous serez informé de votre sélection par courrier et/ou par E-mail. L'organisateur reste souverain dans le choix des Bonsaï ou Kusamono sélectionnés et peut refuser une participation sans justifier sa décision.

D'autre part, sur place, l'organisateur se réserve le droit de refuser l'exposition d'un Bonsaï ou d'une présentation à plusieurs arbres ou Kusamono dans les cas suivants :

- les caractéristiques ne correspondent pas à celles mentionnées sur la fiche d'inscription, et /ou aux photos qui accompagnent la fiche d'inscription
- l'état sanitaire de l'arbre n'est pas acceptable dans le cadre d'une exposition.

Chaque espace de présentation correspond à un linéaire de 1,80 m séparé par une bande rouge, les tables seront nappées et le fond sera de couleur claire.

La présentation des arbres ou composition aura autant d'importance que la qualité de l'arbre en lui-même. **Aucun arbre ou composition ne sera accepté sans tablette ou autre support de présentation.** Toute présentation avec des Kakejiku, des kakemono ou tout autre élément nécessitant un accrochage sur les structures, devra être indiquée lors de l'inscription. **Nous n'accepterons pas les éléments à accrocher qui n'auront pas été indiqués lors de l'inscription.**

Les arbres et compositions exposés peuvent être de toute catégorie de taille, d'espèce, de style et d'origine (prélèvement, import, pépinière, semis,...)

Art 6. Assurance et sécurité : Afin de garantir une sécurité, une surveillance des présentations pendant les heures d'exposition sera effectuée par les membres organisateurs. En dehors des horaires d'ouverture du Salon, une protection sera assurée par une société spécialisée. D'autre part, une assurance est souscrite pour chacun des présentations qui seront exposés. Le montant maximum garanti sera celui que vous aurez mentionné sur la fiche d'inscription. Il est donc impératif d'apporter cette information qui restera confidentielle.

Art 7. Il sera mis à disposition de chaque **participant 2 badges** lui permettant l'accès à la salle d'exposition et au Parc oriental de Maulévrier. Ils ne pourront être vendus ni prêtés sous peine de retrait sans indemnités.

Art 8. Toute opération de prises de vue, statiques ou animées, destinées à une exploitation commerciale, est soumise à l'autorisation expresse de l'organisateur. Par ailleurs les participants, ainsi que leurs bonsaï, par leur inscription, acceptent d'être pris en photo ou film, par l'organisateur ou toute autre organisation mandatée par lui.

Art 9. Toute infraction à l'une des clauses du présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du participant.

Art 10. Dans le cas où, pour une raison quelconque, l'exposition ne pourrait pas avoir lieu, les demandes d'admission seront annulées purement et simplement sans que les participants ne puissent, de convention expresse, exercer un recours à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, contre l'organisateur.

Salon du Bonsaï 2020

12 & 13 septembre 2020 – Maulévrier (49)

Date limite de réception des inscriptions : 30 juin 2020

Par courrier : Parc oriental - Route de Mauléon - 49360 MAULEVRIER

Par courriel : contact@parc-oriental.com

Exposant

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse :

Code Postal – Ville :

Tél. :..... E-mail :

Nom botanique du Bonsaï ou du Kusamono * :

** indiquer le nom des plantes composant le Kusamono*

Hauteur (en cm) : largeur (en cm) :

Poterie/Potier :

Accessoires de présentation :

- Plante d'accompagnement
- Suiseki
- Kakemono ou kakejiku
- Autre : (merci de préciser)

Valeur estimée du Bonsaï exposé et des accessoires (pour assurance) :..... €

Le participant adhère aux clauses et conditions du règlement général dont il déclare avoir pris connaissance.

A..... le

Mme/M.Signature

Joindre OBLIGATOIREMENT

une photo de bonne qualité en condition d'exposition (arbre et tablette)